Commission départementale d'aménagement commercial

du 03/11/2015 à 14H30

Selon l'article R 752-14 du code de commerce, la commission entend le demandeur Elle

peut également entendre, à son initiative ou sur demande écrite au secrétariat de la

commission, toute personne dont l'avis présente un intérêt pour l'examen de la demande

dont elle est saisie.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

14H30 - Dossier 181 A, déposé par SA VOIRONDIS

Commune: VOIRON

Projet : consultation pour avis de la ville de Voiron sur la demande de permis de construire

n°038 563 15 1 1047 déposé le 31/07/2015, portant sur une demande de création d'un

supermarché à l'enseigne "Super U" de 2 480 m² de surface de vente d'une

cordonnerie/clés minute de 10 m² et d'un espace snacking de 10 m², angle Denfert

Rochereau et de la rue de l'Industrie sur la commune de VOIRON

15H00 - Dossier 182 A, déposé par SAS VMONT DEVELOPPEMENT

Commune: CHATTE

Projet : consultation pour avis de la ville de Chatte sur la demande de permis de construire

n° 0380951520031 déposé le 10/09/2015, portant sur une demande d'extension d'un

ensemble commercial par la création de 240 m² de surface de vente d'un commerce

alimentaire à l'enseigne "PICARD", zone commerciale des Gameux sur la commune de

CHATTE